

Leuze-en-Hainaut

Gestionnaire du site

- La Société Terre à venir, Rue de la Borgnette 19 à Tournai (adresse représentant le propriétaire du site).
- Gestionnaire du dossier : Olivier Dumoulin (+32495230599 , olivier.terreavenir@gmail.com).

Localisation du site

Le site se situe Rue Carcauderie, 7900 Leuze-en-Hainaut en province du Hainaut (Région wallonne, Belgique) (cf. cartes ci-dessous).

Les parcelles cadastrées concernées sont les suivantes :

- 227/D P0000 pour 22 ares 20 centiares;
- 226/T P0000 pour 2 hectares 67 ares 61 centiares;
- 225/D P0000 pour 3 hectares 35 ares 90 centiares ;
- 309/E P0000 pour 48 ares 50 centiares .



Historique

- 11/10/2021 : monsieur Dumoulin a inscrit le site sur sitesforbiomass.eu
- 12/10/2021 : premier contact avec S. Moreaux
- 26/10/2021 : première réunion en visio
 - Présents : O. Dumoulin (Terre à venir), A. Evlard (Valbiom), D. Handerek (ULg – GxABT), S. Moreaux (Atrasol), L. Lommel (Atrasol)
- 29/11/2021 : 1^{ère} visite de terrain + prélèvement de sol pour analyse XRF.
 - Présents : O. Dumoulin (Terre à venir), A. Evlard (Valbiom), B. Louvel (Junia), D. Handerek (ULg – GxABT)
- 07/02/2022 : visite de terrain dans le cadre de l'appel à manifestation
 - Présents : D. Handerek (ULg-GxABT), S. Moreaux (Atrasol), L. Lommel (Atrasol), Y. Fonteyne (Valbiom), B. De Vos (UGent), O. Dumoulin (Terre à venir), O. Poncin (Phitec), M. Hendrick (Hemp in a box),
- 18/02/2022 : campagne d'échantillonnage de colonne de sol pour la caractérisation en profondeur et analyse complète. (Résultat encore inconnu au 01/06/22 – à venir)

Caractéristiques générales du site

La zone de Leuze est en contexte péri-urbain. Elle est en limite de ville et longée par la voie ferrée. La zone a une surface totale de 6,7ha. Elle présente une très légère pente, face au sud-est.

Selon la carte des sols, le sol de la parcelle est un sol limoneux à drainage naturel modéré ou imparfait. La parcelle n'est pas reprise à la Banque de Donnée de l'Etat des Sols.

Sol

Une première campagne d'échantillonnage au XRF a été menée le 29 novembre 2021. Trois échantillons de sols ont été prélevés dans l'horizon de labour (Figure 1).



Figure 1 : Localisation des points de prélèvement sur la parcelle de Leuze.

Les analyses qui ont été réalisées sont pour les paramètres agronomiques :

- le pH NF ISO 10390,
- le carbonate NF ISO 10693,
- le carbone organique NF ISO 14235.

Les contaminants métalliques ont été testés grâce au spectromètre portable par XRF sur les sols séchés et tamisés à 250 µm.

Au laboratoire, il peut être remarqué une fraction non négligeable de fragments grossiers comme des scories et des matériaux de démolition (Figure 2).



Figure 2 : Fragment de béton et scorie (à droite).

Les sols présentent un pH neutre de $6,78 \pm 0,49$. L'écart-type relativement important indique une hétérogénéité des sols en surface. Le teneur en équivalent carbonate est faible (entre 0 et 4 g kg⁻¹).

La teneur en carbone organique est relativement élevée ($33,94 \pm 2,00$ g kg⁻¹). Il peut être supposé des amendements réguliers en matière organique.

La contamination des sols ne présente pas d'anomalie particulière dans un contexte péri-urbain. Les teneurs en Cu, Cr, Ni, Pb, Zn sont deux fois plus élevées que les teneurs habituellement mesurées dans les sols agricoles du nord de la France (Sterckman et al., 2002).

Le matériau défini comme une scorie présente une teneur particulièrement élevée en Fe et Mn. Par ailleurs, la teneur en polluants inorganiques est relativement élevée, notamment en arsenic, mercure, cadmium et étain. Il est probable que la parcelle agricole ait reçu des amendements organiques urbains (boue de station d'épuration notamment).

Seconde campagne de prélèvement :

Analyses en cours au 01/06/22 – résultats à venir.

Projet mené et filière de valorisation

Suite à l'appel à manifestation, 2 projets ont été soumis.

1. La plantation de chanvre pour la fabrication d'isolant pour la construction.
2. La plantation de saule TCR, de miscanthus ou de silphie pour la production de biomasse énergie.

L'analyse du consortium et l'utilisation du DST penche vers le chanvre ou le miscanthus.

Suite à des discussions avec O. Dumoulin, la proposition a été faite de sélectionner les 2 projets chacun sur une moitié de parcelle étant donné la superficie disponible.

Freins et Contraintes

- Le site se trouve en partie en zone inondable comme l'illustre le plan ci-dessous (Figure 3).



Figure 3 : Carte des zones inondables

- La présence du cours d'eau longeant la parcelle sur deux côtés (sud et sud-ouest) nécessite le maintien d'une zone tampon de 6 m de large de part et d'autre de ce dernier. Un couvert végétal permanent doit y être implanté. Il a été constaté que la renoué du Japon s'est déjà implanté dans la zone tampon. Une attention particulière doit y être portée pour éviter sa propagation sur la parcelle et dans celles avoisinantes.

- Le site se situe à proximité d'habitations au nord du site. Cette proximité est à considérer. De plus, l'accès au site est soumis à une servitude de passage. Les termes de cette servitude sont actuellement en cours de rédaction chez le notaire.

Opportunités

- Le site est cultivé depuis plusieurs années. Il n'y a pas ou peu de travaux préliminaires à faire pour la mise en place d'une culture de biomasse.
- L'accès aux machines agricoles est aisé.
- Superficie importante
- Vitrine d'un projet innovant combinant panneau photovoltaïque nouvelle génération et plantation de biomasse.